

**CHAMPIONNAT RÉGIONAL UFOLEP
VTT
BOURGOGNE / FRANCHE-COMTE**

DIMANCHE 12 AVRIL 2026

CHATEAU-CHINON 58120 (NIÈVRE)

* * *

Règlement de l'épreuve

Le Championnat Régional UFOLEP Bourgogne-Franche-Comté VTT se déroulera le dimanche 12 avril 2026 à Château-Chinon 58120 (Nièvre).

Il sera organisé par le **club Morvan oxygène** en association avec le **Comité Régional Bourgogne-Franche-Comté**.

Y seront appliqués les Règlements Nationaux UFOLEP.

Il est ouvert aux licencié.e.s UFOLEP, y compris à celles et ceux qui ont la double appartenance UFOLEP/FFC et/ou UFOLEP/FSGT, à condition que leur catégorie FFC et/ou FSGT soit compatible avec les classifications UFOLEP.

Il est également ouvert aux autres fédérations sur présentation de la licence et aux non licencié.e.s, sur présentation d'un certificat médical (ou de la photocopie) de moins d'1 an au jour de l'épreuve, spécifiant « la non contre-indication à la pratique sportive en compétition » OU le questionnaire de santé complété.

Les mineurs non licenciés doivent présenter en plus une autorisation parentale.

COMITÉ D'ORGANISATION

- | | |
|------------------------------------|---|
| ◦ Directeur de course : | Cédric COLY |
| ◦ Engagements : | Patricia GAVIGNET |
| ◦ Responsable de la CTR : | Patricia GAVIGNET / Olivier BAILLY |
| ◦ Juges à l'arrivée : | Cédric COLY / Christelle CLERE |
| ◦ Commissaires aux règlements : | Olivier BAILLY |
| ◦ Responsable table des dossards : | Cédric COLY |

Article 1 - Catégories

- Dans chaque catégorie, le titre ne sera décerné à la seule condition qu'il y ait sur la ligne de départ AU MOINS trois concurrent.e.s possédant une carte de «Compétiteur/compétitrice VTT».
- Un seul titre sera décerné en catégorie « Adultes Féminines ».

Catégories d'âges :

Jeunes Masculins et Féminines 9/10 ans	né.es en 2017 et 2016
Jeunes Masculins et Féminines 11/12 ans	né.es en 2015 et 2014
Jeunes Masculins et Féminines 13/14 ans	né.es en 2013 et 2012
Jeunes Masculins et Féminines 15/16 ans	né.es en 2011 et 2010

Adultes Féminines 17 ans et plus	nées en 2009 et avant
----------------------------------	-----------------------

Adultes Masculins 17/19 ans	nés de 2007 à 2009 inclus
Adultes Masculins 20/29 ans	nés de 1997 à 2006 inclus
Adultes Masculins 30/39 ans	nés de 1987 à 1996 inclus
Adultes Masculins 40/49 ans	nés de 1977 à 1986 inclus
Adultes Masculins 50/59 ans	nés de 1967 à 1976 inclus
Adultes Masculins 60 ans et plus	nées en 1966 et avant

Article 2 - Condition de participation au National

« Le Départemental et le Régional étant des épreuves qualificatives pour le National, les prétendant.e.s à la sélection au National doivent obligatoirement participer à ce régional ».

Article 3 – Engagements (prix fixés par le Comité Régional)

Les engagements se font exclusivement sur le site :

ufolep-cyclisme.org Dép . 58 date limite le 10/04/2026 à 23h00

Pas d'engagement sur place.

Adulte individuel UFOLEP	11,00 €
Tandem UFOLEP	16,00 €
Adulte individuel autres fédérations et NL	13,00 €
Jeunes âgés de 9 à 16 ans	5,00 €

Article 4 - Remise des dossards

Dimanche 12 avril 2026 à la Base nature rue Cortona 58120 Château-Chinon à partir de 11h00
Les licencié.e.s devront présenter obligatoirement leur licence à la prise du dossard et celle-ci lui sera remise en échange du dossard.

Article 5 - De roulement des épreuves

- La durée maximale de l'épreuve est celle réalisée par le premier de la catégorie.
Lorsque celui-ci a franchi la ligne d'arrivée, tous les autres concurrents doivent être arrêtés.
La durée prévaut toujours sur la distance.

Catégories	Départ	Dénivelé	Temps de course	circuit	Nombre de tours
7/10 ans	14h00	90 m	15/20min	2km	2t
11/12 ans	14h30	214 m	20/25 min	4km	2t
13/14 ans	14h30	214 m	30/35 min	4km	2t
15/16 ans	15h00	380 m	50/60 min	7km	2t
Ad.Mas17/19 ans	15h00	570 m	1h05/1h20	7km	3t
Ad.Mas20/29 ans	15h00	760 m	1h20/1h/40	7km	4t
Ad.Mas30/39 ans	15h00	760 m	1h20/1h/40	7km	4t
Ad.Mas40/49 ans	15h00	760 m	1h20/1h/40	7km	4t
Ad.Mas50/59 ans	15h00	570 m	1h15/1h30	7km	3t
Ad.Mas60 ans et +	15h00	380 m	1h05/1h20	7km	2t
Ad Féminine	15h00	380 m	1h05/1h20	7km	2t
Tandem Ad	15h00	570 m	1h15/1h30	7km	3t
Ad. autre fédération Ad. non licencié.e	15h00	570 m		7km	3t

Remarques :

- Le participant « **autre fédération ou non licencié.e** » sera classé au scratch, il ne peut pas prétendre au titre de champion régional.

Article 6 - Tenue vestimentaire

Se référer au Règlement National UFOLEP.

Sont interdits :

- Maillots de groupes professionnels en activité
- Maillots strictement publicitaires sans le nom de l'association
- Maillots de Champion
- Maillots de triathlète.

Port du maillot de club obligatoire.

Lors de la cérémonie protocolaire de remise des récompenses, la tenue « cycliste » est obligatoire (maillot et cuissard). Tout.e licencié.e ne portant pas cette tenue se verra refuser le podium.

Article 7 – Matériel Se référer au Règlement National UFOLEP.

- « Oreillettes-radio » et tout moyen de communication interdits (Déclassement)
- Caméra interdite quel que soit le point d'ancrage
- Changement de vélo interdit.
- Changement de roue autorisée que dans les zones de dépannage.
- Le compétiteur peut transporter des outils et des pièces de rechange à condition qu'ils ne constituent pas de danger pour le compétiteur lui-même ou les autres concurrents.
- Les VTT à assistance électrique (VAE) ne sont pas autorisés,

Article 8 – Classements et Remises des récompenses

- A la Base nature à 16 h.
- 1er de chaque catégorie – 1 bouquet – 1 coupe
- Le Comité Régional UFOLEP de BFC fournit les médailles aux trois premiers des catégories Ufolep comptant pour le Championnat (à partir des 11/12 ans) et dans lesquelles le titre de « Champion Régional » est effectivement attribué (au moins trois partants).

Article 9 – Discipline :

- Interdiction de s'entraîner sur le circuit pendant les épreuves (pénalité de 5 min)
- Interdiction à tout concurrent, qui a terminé, de franchir la ligne d'arrivée une nouvelle fois et/ou revenir en sens inverse (Déclassement).

Article 10

La participation à l'épreuve implique de fait l'autorisation donnée aux organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles chacun pourrait apparaître, images prises à l'occasion de la manifestation, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et publicitaires. En cas de désaccord, un courrier devra être effectué et adressé en amont à l'association organisatrice Morvan Oxygène.

Article 11_ Réclamation :

- Les réclamations « à l'amiable » seront reçues par le Responsable Régional dans le quart d'heure qui suivra la proclamation des résultats (et avant la cérémonie protocolaire).
Il les examinera avec les Commissaires aux Règlements.
Les réclamations officielles devront être faites par écrit, avant la cérémonie protocolaire.
Dans ce cas, les résultats de la catégorie concernée seront provisoires.
Si la réclamation concerne un.une des trois premiers d'une catégorie, le titre de la catégorie concernée ne sera pas attribué.
- Ces réclamations doivent être confirmées, dans les 24h par courrier à la,

**Présidente du Comité Régional de Bourgogne/Franche-Comté
10 rue Camille Flammarion -
21000 DIJON**

•

Accompagnées d'un chèque de 60 € libellé au Comité Régional UFOLEP.BFC

- Le fait de s'engager implique que les concurrents aient pris connaissance De ce règlement et l'acceptent dans son entier

Le Comité d'Organisation, le 5 mars 2026.